RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 4 avril 1986
approuvant l'inscription à l'inventaire du
Temple des Eaux-Vives, bâtiment no 51
parcelle no 1914
sis sur la commune de Genève

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique et architectonique, du bâtiment no 51, sis sur la parcelle no 1914, feuille no 15/EAUX-VIVES, du cadastre de la commune de Genève, inscrit au registre foncier au nom du CONSISTOIRE DE L'EGLISE NATIONALE PROTESTANTE ;

attendu que le temple, édifié en 1842, par l'architecte Jacques-Louis Brocher, constitue une illustration intéressante du style néo-gothique à Genève ;

vu sa position dégagée en bordure de la place Jargonnant et son appartenance à un ensemble dominé par la mairie des Eaux-Vives ;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 23 mai 1985 ;

vu les observations recueillies le 21 juin 1985 ;

vu la prise de position du service des monuments et des sites à l'égard des observations recueillies, en date du 3 juillet 1985;

vu le préavis de la commune du 23 décembre 1985 ;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 27 janvier 1986 ;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9 ; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Le bâtiment no 51, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics:

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les trente jours.

51.00.00-24

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE

Extrait du plan cadastral 15

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de Genève, sect. EAUX-VIVES

Echelle 1 : 250

